



Appel à candidature
Résidence de Cinéma d'animation
sur la thématique de la poésie (univers ou regard(s) poétiques)
Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
2019-2020

Dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes, d'un projet global autour de la poésie (mise en place d'un lieu de résidence dans la demeure de René Guy et d'Hélène Cadou) et du Projet culturel de territoire du secteur de Derval, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval avec le soutien du Département de Loire-Atlantique et de l'Etat-DRAC Pays de la Loire met en place une résidence de territoire dans le champs de la création et de l'action culturelle en matière de cinéma d'animation sur les communes de Derval, Jans, Lusanger, Marsac-sur-Don, Mouais, Saint-Vincent-des-Landes et Sion-les-Mines (communes rurales à l'ouest du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en Loire-Atlantique dans l'axe Nantes- Rennes, Pour toute information sur le territoire www.tourisme-chateaubriant.fr).

Une résidence de création et d'action culturelle en Cinéma d'Animation

Il s'agit d'une résidence de création et d'action culturelle autour de l'écriture, le développement ou la recherche d'un projet en cinéma d'animation (écriture, de scénario, recherches graphiques, animatiques..).

Cette résidence est destinée à des auteurs professionnels en devenir ou confirmés souhaitant réaliser ou développer un projet de création autour de la poésie au sens large (regard ou univers poétiques)

Il peut s'agir d'un projet de court ou de long métrages d'animation, d'une série ou d'un documentaire animé ou bien d'un projet de film d'animation dans des formats hybrides ou nouveaux (installation artistique, réalité virtuelle, transmédia, vidéomapping...).

L'auteur(trice) candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiations et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire (2 mois de résidence, consécutifs ou alternés).

L'auteur(trice) candidat(e) doit résider en France.

Thème général de la résidence : la poésie au sens large (regard ou univers poétiques)

La poésie est un art enfoui en chaque individu, elle dépasse de loin la question des supports, qu'elle soit écrite, parlée, filmée, mise en musique elle reste introspective, inhérente à l'être humain et donc potentiellement à la portée de tous et de chacun. Révéler cette part poétique dans le cœur de chacun est l'objectif de cette résidence.

La poésie c'est l'Art d'évoquer et de suggérer les sensations, les impressions, les émotions ... et le

caractère de ce qui parle particulièrement à l'imagination, à la sensibilité (Larousse).
C'est une façon de regarder le monde qui peut se traduire de manière très différente.

Ainsi si certains projets peuvent s'appuyer sur des poètes ou des poèmes, cela n'est pas une exigence. De manière globale c'est l'univers poétique du travail artistique ou:et le(s) regard(s) poétique(s) porté(s) qui vont être examinés par le comité de sélection.

Période de la résidence

Du dernier trimestre 2019 (préparation) au plus tard en juin 2020.

Durée de la résidence

Deux mois (en consécutif ou en alterné – à déterminer en fonction de l'auteur retenu)

Il sera proposé au candidat ou à la candidate retenue de participer après cette résidence à la prochaine édition des « Chemins de la création » à l'Abbaye de Fontevraud. Lors de cet événement Auteurs, réalisateurs, producteurs, diffuseurs, étudiants, enseignants, médiateurs se donnent rendez-vous, dans le cadre privilégié de ce grand monument historique, pour deux journées de rencontres, d'échanges, de transmission et de débats autour des enjeux de l'écriture des films d'animation. Il est organisé par la NEF Animation (première plateforme professionnelle francophone dédiée à l'écriture *de* et *sur* l'animation),

Appel à candidature

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
 - ➔ la proposition du projet artistique propre du candidat sur la thématique de la poésie avec les pistes de travail (écriture, de scénario, recherches graphiques, animatiques, source d'inspiration..)
 - ➔ et des pistes de médiation et d'animation en valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
- Un portfolio des travaux et films réalisés et les sources d'inspiration
- Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine du cinéma d'animation (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences en matière de cinéma d'animation)

Éléments complémentaires à joindre au dossier

- Le candidat devra également indiquer s'il peut idéalement s'appuyer sur une structure existante (société de production, association....) pour le portage administratif et financier du projet (convention avec la collectivité) et préciser le cas échéant les coordonnées de cette structure et le nom d'un contact
- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition

de ce projet

- le candidat doit indiquer qu'il possède bien le permis de conduire et s'il possède également une voiture personnelle

Les dossiers de candidature sont à envoyer

Par voie électronique avec pour objet : «Candidature Résidence Cinéma d'animation» (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par We transfer en le doublant d'un mail informatif) à :

pole-culture@cc-chateaubriant-derval.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr; cinema.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Et/ou par voie postale :

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, 5 rue Gabriel Delatour, 44110 Châteaubriant

et

Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Territoires et Publics, 1 rue Stanislas Baudry

BP 63518 44035 Nantes Cedex 1

Au plus tard le 30 septembre 2019

Ces dossiers permettront une pré-sélection. Les candidats retenus seront amenés à se présenter devant un **comité de sélection mi-octobre à Derval**,

Le comité sera composé de la manière suivante :

- des représentants élus de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval: Catherine Ciron Vice Présidente en charge de la Culture, Bérangère Gellé conseillère communautaire, Sophie Massard conseillère communautaire
- des conseillers des services cinéma/audiovisuel et de l'action culturelle et territoriale de la Direction Régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire : Frédérique Jamet, Christophe Poilane
- du Chargé des secteurs Cinéma/audiovisuel et Culture et langues de Bretagne représentant du Département de Loire-Atlantique : Jimmy Scremin
- du fondateur et du délégué général de la NEF Animation : Xavier Kawa-Topor
- du co-fondateur de l'Incroyable Studio (studio de production et de développement de séries et de films à destination de la TV, du cinéma et des nouveaux médias) à Nantes : Johan Chiron, également administrateur de la Plateforme
- les techniciens de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : Aude Fosset, Responsable du Pôle Culture, Fanny Boisseau Chargée de développement des publics

Le comité de sélection déterminera l'auteur choisi.

Modalités de mise en œuvre

Après rencontre avec le territoire et ses acteurs (rencontres organisées par la Communauté de Communes), l'artiste devra présenter plus en détail son projet artistique et les propositions de médiation (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) et d'actions culturelles en découlant.

La proposition devra intégrer:

- La présentation du travail artistique autour de la poésie avec un temps de restitution (soit d'une partie du travail soit d'une étape de ce travail) à penser (ex, présentation du scénario, création d'un teaser, rencontres publiques les habitants...)
- Au moins 40h d'ateliers avec les jeunes (écoles, collèges, lycées, extrascolaires) : ateliers de pratique, rencontre avec un professionnel, préparation d'éléments avec pour objectif la création d'un film d'animation issu de ces ateliers (ou d'une partie de ces ateliers) sur la thématique générale de la poésie et en lien avec le travail artistique de l'auteur.

N. B : Les propositions de médiation et de restitution tant du projet artistique que du travail d'atelier seront préalablement présentées à la collectivité pour échange et validation définitive.

Bilan

L'auteur s'engage à participer au bilan de la résidence et à informer la Communauté de Commune de l'évolution du projet s'il y a lieu (aide, prix, contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur...), à mentionner le soutien obtenu sur les documents et à autoriser la Communauté de Communes et ses partenaires à publier les informations sur le projet et à diffuser la création dans le cadre de la valorisation du travail réalisé pendant la résidence (le travail restant la propriété de l'auteur).

Budget global du projet

20 000 euros maximum intégrant les frais d'accueil de l'artiste (hébergement, nourriture, déplacement), la communication (gérée par la Communauté de communes), les actions de diffusion, le matériel nécessaire (il n'y a pas de matériel directement mis à disposition de l'artiste) et le paiement de l'artiste en fonction de la convention passée entre la collectivité et la structure porteuse.

Lieu d'accueil et de travail

Un lieu d'accueil sera mis à disposition de l'artiste si besoin et un lieu de travail également si besoin (non équipé de matériel audiovisuel).

La responsable du pôle culture, Aude Fosset, et la chargée de développement des publics, Fanny Boisseau, accompagneront l'artiste tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil, restitutions...). Elles géreront l'interface avec les différents interlocuteurs (écoles, lycée, collège, espace de vie sociale, ALSH, autres, associations culturelles, acteurs sociaux...) et organiseront les réunions de préparation/rencontre en amont de la résidence mais en présence de l'auteur (trice)..

Pour tout renseignement préalable contact :

Aude Fosset, responsable du pôle culture de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, aude.fosset@cc-chateaubriant-derval.fr, 06 32 79 05 47

Fanny Boisseau, chargée de développement des publics, communauté de communes Châteaubriant-Derval fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr, 02 40 07 66 31